

CONSEIL ECOLE DOCTORALE SPIM

Le mardi 9 avril 2024 à 14h00

SUPMICROTECH – ENSMM
26, rue de l'Épitaphe
Salle Edgar Faure
25000 BESANÇON

PARTICIPANTS	
NOM	QUALITÉ
Fabrice STHAL	Directeur ED SPIM
Patrick MARQUIÉ	Directeur Adjoint ED SPIM
Cédric CLEVY	FEMTO-ST / AS2M
Pierre-Cyrille HEAM	FEMTO-ST / DISC
Sébastien THIBAUD	FEMTO-ST / DMA
Philippe BAUCOUR	FEMTO-ST / ENERGIE
Sébastien EUPHRASIE	FEMTO-ST / MN2S
Fabrice DEVAUX	FEMTO-ST / Optique
Yann KERSALE	FEMTO-ST / TF
Cécile LANGLADE	UTBM / ICB (visio)
Sidi-Mohammed SENOUCI	UB DRIVE (visio)
Yannick BENEZETH	UB IMVIA
Stéphanie BRICQ	UB IMVIA
Nader MBAREK	UB LIB
Christian GENTIL	UB LIB
Aurélie BERTAUX	CIAD (visio)
Jean-Yves RAUCH	Représentant BIATSS FEMTO-ST
Mathias HECKELE	Représentant International (Karlsruhe Institute of Technology) (visio)
Céline DAUBIGNEY	Secrétaire ED SPIM Dijon (UB) (visio)
Chainez BOUSSAHA	Secrétaire ED SPIM NFC (UTBM) (visio)
Alika ROSSETTI	Secrétaire ED SPIM Besançon (UFC)

Excusés :

Stéphane GALLAND, Amir HAJJAM EL HASSANI, Hermès MC GRIFF, Simon STEPHAN.

I. REPARTITION DES CONTRATS DOCTORAUX 2024/2025

Au vu de la situation actuelle à UBFC, on ne sait pas encore quelles seront les bourses attribuées à UBFC. Fabrice STHAL rappelle les critères d'attribution.

Pierre-Cyrille HEAM demande si suite à la revalorisation du Ministère, l'ED va-t-elle avoir moins de bourses ? Patrick MARQUIÉ pense qu'avec tous les établissements membres qui veulent délivrer des diplômes, il faudrait que certains établissements comme SUPMICROTECH et AGROSUP proposent des bourses, ce qu'ils ne font pas actuellement.

Concernant le nombre d'HDR / encadrants par laboratoire/département : Fabrice STHAL souhaiterait que des remontées soient faites par les laboratoires à l'ED de façon régulière (chaque début d'année civile par exemple).

Fabrice STHAL fait une proposition pour validation du conseil (cf ppt)
PROPOSITION CALCUL NOMBRE ALLOCATIONS : 1 contre en visio
La proposition est validée par le conseil à la majorité.

Contrats doctoraux UBFC : Yann KERSALE demande comment ils seront répartis. Fabrice STHAL explique que l'ED ne le sait pas encore (situations à UBFC et au collège doctoral encore incertaines).

Patrick MARQUIÉ rappelle que les encadrants doivent être vigilants sur le nombre de doctorants qu'ils encadrent. L'HCERES a souligné le fait qu'à l'ED SPIM certains encadrants ont beaucoup trop de doctorants. Il rappelle également qu'un seul co-directeur est autorisé. L'école doctorale sera vigilante aux encadrements lors des demandes d'inscriptions et des demandes de soutenances.

Fabrice DEVAUX pense que c'est le rôle des laboratoires de surveiller le nombre d'encadrements et l'attribution des sujets. Patrick MARQUIÉ confirme que ce travail doit être fait par les laboratoires mais qu'il est souvent fait par l'ED, faute de contrôle et de retour de la part des laboratoires.

II. COMITE DE SUIVI INDIVIDUEL DE THESE (CSI)

La liste des volontaires va être transmise aux directeurs de départements/laboratoires par l'école doctorale pour leur faire valider les noms des membres internes. Cet envoi va se faire très rapidement. Une date de retour sera indiquée dans le mail envoyé.

Attention aux inscriptions tardives : les doctorants doivent payer des frais d'inscription 2 fois dans un laps de temps très court, et avoir un CSI dès le tout début de leur thèse. Certains doctorants n'ont malheureusement pas d'autre choix que de s'inscrire en première année en fin d'année universitaire, afin de ne pas perdre leur

financement ou bien d'obtenir le statut d'étudiant, nécessaire à leurs démarches. Cependant, les écoles doctorales doivent continuer à suggérer aux doctorants qui sont dans ce cas à s'inscrire à partir de septembre s'ils le peuvent. Rappel : les doctorants qui s'inscrivent en fin d'année universitaire (entre avril et juin) sont inscrits administrativement pour une première année complète. Ils doivent se réinscrire dès le mois de septembre en 2ème année. Ces doctorants devront se conformer à l'arrêté de mai 2016 modifié en août 2022 et faire un CSI pour se réinscrire en 2ème année, alors même qu'ils débutent tout juste leur thèse.

Il est rappelé que le membre externe peut être membre du jury de soutenance, y compris en tant que rapporteur, mais ne doit avoir aucune publication avec le doctorant.

Les CSI sont à faire entre mai et mi-juillet. Une fois la liste des membres internes consolidée suite au retour des laboratoires/départements, celle-ci sera présentée lors du conseil du 2 mai prochain. La liste sera transmise aux directeurs de départements/laboratoires (les membres internes en copie), qui auront à charge de la transmettre aux directeurs de thèse afin qu'ils organisent le CSI de leurs doctorants respectifs. Seuls les cas particuliers pourront faire l'objet d'un CSI en période de rentrée (entre septembre et novembre) : inscriptions tardives par exemple. Les autres devront avoir leur CSI pour le 20 juillet maximum afin de pouvoir faire les démarches en vue de leur réinscription dès le 1^{er} septembre.

III. INFORMATIONS DIVERSES

Budget des ED : Yann KERSALE demande pour quoi est fait le budget de l'ED SPIM exactement. Fabrice STHAL explique qu'il sert essentiellement aux remboursements et prises en charge des doctorants pour leurs formations, congrès, ainsi que les prises en charges collègues pour les CSI. Patrick MARQUIÉ explique qu'il y a eu un gros souci au niveau des finances pendant plusieurs mois à UBFC, qui a entraîné des retards des remboursements. Nader MBAREK souhaiterait qu'une notification soit faite aux doctorants/encadrants lorsque la demande est traitée et le remboursement enclenché. L'école doctorale envoie un mail lorsque la demande est traitée à son niveau (validation des demandes d'autorisations de déplacements professionnels et signature de l'état de frais pour transmission à UBFC qui met ensuite au remboursement), ce qui donne déjà une information au demandeur. Le remboursement est effectué par le service des Finances UBFC, les écoles doctorales n'ont pas de regard sur les dates de remboursements.

Doctorat post UBFC : les diplômes seront en délivrance partagée, entre les 5 établissements (une seule signature par établissement). Cette gestion par établissement va probablement poser des problèmes au niveau des paiements des droits d'inscription (5 établissements qui vont gérer les droits d'inscription).

Soutenances : le fonctionnement sera sensiblement le même qu'aujourd'hui.

Toutes les instances, dont le conseil de l'ED, seront renouvelées en septembre.

Spécialités du doctorat : elles sont à mettre à jour sur les diplômes de doctorats. Certaines existantes peuvent être enlevées et d'autres peuvent être rajoutées. Chaque unité de recherche doit examiner les spécialités et faire des propositions d'ici le prochain conseil (2 mai 2024). Patrick MARQUIÉ explique que les CNU regardent en premier les sections des encadrants + celles des rapporteurs.

Prestation de serment : elle est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2023. La spécialité doit être citée lors de cette prestation de serment.

Liste des membres du conseil ED SPIM : des noms de suppléants ont été demandés, notamment en vue du renouvellement du conseil en septembre. Fabrice STHAL demande l'approbation du conseil pour le choix des 2 nouveaux représentants du domaine socio-économique Thibault COUSIN et Jérôme HAUDEN). Jean-Yves RAUCH demande si le conseil de l'ED sera dans sa configuration actuelle en 2025 ou bien s'il sera différent. Fabrice STHAL répond que la gouvernance peut changer (Fabrice STHAL directeur et Patrick MARQUIÉ co-directeur). Patrick MARQUIÉ explique que le détail de la constitution du conseil de l'ED sera détaillé dans le Règlement Intérieur.

Une abstention pour les 2 nouveaux membres.

Les 2 nouveaux membres sont validés à la majorité.

GOUVERNANCE ED : Cécile LANGLADE explique qu'un directeur adjoint à l'UTBM serait vraiment pertinent, mais que ce n'est pas le souhait du collège doctoral. Philippe BAUCOUR rappelle que cette demande avait été faite par Vincent HILAIRE lors du conseil précédent. Patrick MARQUIÉ explique que les directeurs et directeurs adjoints représentent plus que les 3 sites. Au niveau du collège doctoral, cette demande n'a pas été très bien perçue. Patrick MARQUIÉ souligne que cette demande est cohérente de par la spécificité de l'ED SPIM (plusieurs sites). Pour Cécile LANGLADE, un directeur adjoint à l'UTBM n'a pas d'aspect politique, ce serait surtout dans un souci de proximité. L'UTBM aurait besoin d'un directeur adjoint pour avoir une personne qui connaît le site et les personnels. F STHAL rappelle que le nombre de directeurs adjoints est cadré par les textes de loi.

Constitution du bureau de l'ED : Sébastien EUPHRASIE souligne que le bureau de l'ED n'a pas le même rôle qu'un éventuel directeur adjoint supplémentaire. Le bureau de l'ED est là pour valider les candidatures lors des commissions de recrutement des contrats doctoraux. Patrick MARQUIÉ trouve pertinent la nomination d'un directeur adjoint dans le NFC. Cependant, il faut faire attention à cela lors de l'attribution des contrats doctoraux. Il rappelle qu'il faut donc bien réfléchir à cet aspect afin de conserver un certain équilibre. Cécile LANGLADE pense qu'il vaut mieux attendre septembre pour savoir quels seront vraiment les besoins.